

Questions au Feuilleton

3. Voir la réponse à la question 1.

Année	Morue				Aiglefin	
	Golfe du Maine (5Y)		Banc Georges (5Z)		Sous-zone 5 ⁽³⁾	
	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis
1974	— ⁽⁴⁾	8677 tm	4820 tm	16590 tm	— ⁽⁴⁾	—
1975	—	9000 tm	4820 tm	19000 tm	—	—
1976	175 tm	7800 tm	4519 tm	20000 tm	1200 tm	4450 tm
1977	80 tm	4915 tm	3350 tm	16630 tm	1260 tm	4735 tm
1978 ⁽¹⁾	80 tm	4915 tm	4855 tm	22000 tm	3900 tm	16100 tm
1979 ⁽²⁾	182 tm	11,198 tm	5943 tm	29017 tm	5933 tm	22321 tm
1980	192 tm	11,808 tm	5950 tm	29050 tm	6800 tm	25700 tm

⁽¹⁾ Aux États-Unis, en 1978, U.S. Fisheries Management Council a décidé que la saison de pêche s'étendrait d'octobre à septembre.

⁽²⁾ Aux États-Unis, la saison de pêche a été du 1^{er} octobre 1978 au 30 septembre 1979.

⁽³⁾ Puisque l'aiglefin pêché dans les sous-divisions 5Y et 5Ze provient du même stock, les contingents sont établis pour le stock, c'est-à-dire pour toute la sous-zone 5.

⁽⁴⁾ Pas de pêche spécifique.

	Morue		Prises canadiennes Aiglefin		Pétoncle	
	Quantité	Valeur ⁽¹⁾	Quantité	Valeur ⁽¹⁾	Quantité ⁽²⁾	Valeur ⁽³⁾
1974						
Golfe du Maine (sous-division 5Y)	120 tm	\$ 42,026	198 tm	\$ 102,925		
Banc Georges (sous-division 5Ze)	1374 tm	\$ 481,202	462 tm	\$ 240,158	6113 tm	\$17,369,512
1975						
Golfe du Maine (sous-division 5Y)	86 tm	\$ 28,414	79 tm	\$ 33,410		
Banc Georges (sous-division 5Ze)	1847 tm	\$ 610,241	1358 tm	\$ 574,308	7491 tm	\$23,759,966
1976						
Golfe du Maine (sous-division 5Y)	80 tm	\$ 33,833	91 tm	\$ 51,714		
Banc Georges (sous-division 5Ze)	1751 tm	\$ 740,510	1354 tm	\$ 769,453	9695 tm	\$31,604,800
1977						
Golfe du Maine (sous-division 5Y)	106 tm	\$ 49,498	26 tm	\$ 15,577		
Banc Georges (sous-division 5Ze)	6173 tm	\$2,882,542	2909 tm	\$ 1,742,834	13081 tm	\$39,473,445
1978						
Golfe du Maine (sous-division 5Y)	384 tm	\$ 188,617	641 tm	\$ 357,209		
Banc Georges (sous-division 5Ze)	8903 tm	\$4,373,053	9968 tm	\$ 5,554,847	12189 tm	\$57,454,675
1979						
Golfe du Maine (sous-division 5Y)	378 tm ⁽⁴⁾	\$ 224,801	5261 tm ⁽⁴⁾	\$ 3,360,546		
Banc Georges (sous-division 5Ze)	6012 tm ⁽⁴⁾	\$3,575,413			9208 tm	\$63,482,376

⁽¹⁾ La valeur des prises est basée sur le prix annuel moyen versé aux pêcheurs des bateaux de 25 tonnes ou plus dans le district de l'Île Cap-de-Sable.

⁽²⁾ Poids de la chair sans les coquilles.

⁽³⁾ Basé sur le prix annuel moyen payé à Yarmouth.

⁽⁴⁾ Données préliminaires.

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE

Question n° 1561—M. Howie:

Quelles lignes directrices adopte Construction de défense (1951) Limitée pour décider de l'attribution des contrats de construction d'immeubles et de routes ou de réparation d'immeubles et de rénovation a) après publicité faite dans la presse écrite, b) sur simple invitation, c) sans appel d'offres?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): La société Construction de défense (1951) Ltée est assujettie aux dispositions du Règlement sur les marchés de l'État, lequel a été promulgué conformément à la loi sur l'administration financière; par conséquent, les lignes directrices suivantes en ce qui a trait aux appels d'offres sont conformes à ces dispositions:

a) A quelques exceptions près, les appels d'offres se font par la voie des journaux et des revues spécialisées.

b) Il y a des appels d'offres seulement si l'ampleur ou la complexité des travaux exige un degré particulier de connaissances spécialisées et d'expérience. Dans de tels cas, les exigences sont énoncées dans les revues spécialisées et dans les journaux et, aux fins de la pré-qualification, l'on invite les sociétés à présenter leurs références. Seules les sociétés possédant les compétences voulues sont ensuite invitées à présenter des soumissions.

c) Il n'y aurait pas d'appel d'offres dans les cas d'extrême urgence où tout retard pourrait être préjudiciable à l'intérêt public, ou encore dans les cas très rares où une seule société est en mesure de se charger du contrat.

LES CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILES—LA CESSATION DES ACTIVITÉS

Question n° 1564—M. Howie:

D'après le gouvernement, combien de concessionnaires d'automobiles ont dû fermer leurs portes au cours de la dernière année pour laquelle on dispose de statistiques?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada ne possède pas de renseignements à ce sujet.